

<b>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</b> <b>DÉPARTEMENT DROME</b>	<b>DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE</b> <b>NOUVELLE VALHERBASSE</b>
<p><u>Nombre de membres :</u>            Du conseil : 19            En exercice : 19            Délibérants : 17</p> <p><b>Quorum atteint</b></p> <p><u>date de convocation :</u>            18/10/2024</p> <p><u>date d'affichage :</u>            18/10/2024</p>	<p><b>L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE</b> le 18 du mois d'<b>Octobre</b> à 19h00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Valherbasse à Montrigaud, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de <b>VASSY Jean-Louis</b>, Maire en présence des conseillers : Mme <b>BESSON Isabelle</b>, M. <b>CHARVAT Patrick</b>, Mme <b>SAUREL Nelly</b>, M. <b>ROLIN Jérôme</b>, M. <b>PAQUIEN Lionel</b>, Mme <b>JANTON Joëlle</b>, Mme <b>MATHIEU-POUGET Régine</b>, Mme <b>DUC Gwendoline</b>, M <b>GAUDENECHÉ Patrice</b>, M <b>MARY Claude</b>, M <b>BRET Vincent</b>,</p> <p><b>Absents excusés :</b> M. <b>CLET Benjamin</b> ( a donné pouvoir à <b>CHARVAT Patrick</b>), Mme <b>BARRIER Marie-Agnès</b> ( a donné pouvoir à <b>ROLIN Jérôme</b>), Mme <b>RONGY Marie-Madeleine</b> ( a donné pouvoir à Mme <b>BESSON Isabelle</b>), Mme <b>MARION Isabelle</b> ( a donné pouvoir à <b>VASSY Jean-Louis</b>), M <b>RODRIGUEZ Richard</b>,</p> <p><b>Absents :</b> <b>CARRERE Alexandra</b>  <b>Secrétaire de séance :</b> <b>CHARVAT Patrick</b></p>

**DÉLIB. N°63 -2024\_ OBJET : PROJET NEW DEAL SFR**

Monsieur le Maire rappelle la demande faite par la commune historique de Montrigaud pour inscrire dans le New Deal 3 points d'intérêt de la vallée de la Verne identifiés en zones blanches: Le Péron, La Chauchère et le Camping de la Grivelière.

Ces 3 points ont été nommés dans l'arrêté préfectoral du 17/12/2020 publié au Journal Officiel du 26/12/2020 sous les numéros :

- Camping de la Grivelière : 5020 2021-1
- Le Péron : 5021 2021-1
- La Chauchère : 5022 2021-1

Considérant les nombreuses difficultés rencontrées pour trouver un site d'implantation d'un pylône couvrant les 3 sites.

Considérant la nécessité de mettre en réseau ce pylône avec d'autres pylônes,

Considérant l'installation par SFR d'un pylône sur la commune de ROYBON qui dessert avec une bonne couverture les POI la Chauchère et le Péron.

Considérant la tenue de 3 réunions publiques dont la dernière en date du 12/10/2024, qui ont validées les décisions ci-dessous,

Le Conseil Municipal de Valherbasse :

- Valide l'installation d'un pylône téléphonique SFR sur la parcelle OH 0176 pour assurer une très bonne couverture téléphonie mobile du Camping de la Grivelière et des environs.
- Valide la suppression des POI le Péron et la Chauchère.
- Autorise Monsieur le Maire de signer tous documents concernant ce dossier

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Résultat du vote	
Pour	17
Abstention	0
Contre	0

Pour extrait certifié conforme

A Valherbasse le 18 octobre 2024

Le Maire Jean-Louis VASSY

